

- fiche technique -
2011-2012

IMPROVISATION AU CLAVIER

Orgue ou piano

Discipline principale

1^{er} et 2^e cycles supérieurs

1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation à l'orgue

Professeurs

Thierry ESCAICH

Horaire : vendredi : 9h00-17h00, salle d'orgue

Philippe LEFEBVRE

Horaire : vendredi : 9h00-17h00, salle d'orgue

Durée des études - Crédits européens ECTS

3 ans maximum, à raison d'un cours hebdomadaire.
180 ECTS.

NB. : à l'issue du 1^{er} cycle supérieur, l'étudiant peut poursuivre ses études dans la même discipline en 2^e cycle supérieur (durée : 2 ans - 120 ECTS) sans concours d'entrée l'année scolaire suivant l'obtention, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle Supérieur, du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien.

Objectifs et contenu

Pratique spécifique de l'improvisation dans le contexte du métier d'organiste.
Etudes des langages et des formes, apprentissage de l'improvisation structurée par le discours harmonique.

Examen de contrôle - 1^{er} cycle supérieur

En fin de première année :

Trois épreuves d'une durée de 5 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de trente minutes, l'une d'entre elles étant choisie dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

En fin de deuxième année :

Trois épreuves d'une durée de 5 à 8 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une d'entre elles étant dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant l'épreuve.

Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

- trois épreuves d'une durée de 5 à 8 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une d'entre elles étant dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant l'épreuve.

Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation à l'orgue est décerné à l'étudiant qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Récompenses

Examens de contrôle : mention Très Bien, Bien, Assez-Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation au clavier est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'improvisation à l'orgue	146,5
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
• analyse-instrumentistes	8
• initiation à l'écriture B	8
• harmonisation au clavier	8
• langue vivante	2
• connaissance du contexte professionnel	3
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix.	4,5

L'étudiant admis en classe d'improvisation à l'orgue est automatiquement admis en classe d'initiation à l'écriture B ainsi qu'en analyse instrumentistes B. Toutefois, il a possibilité de passer une épreuve d'exemption pour ces deux enseignements, ou d'obtenir une dispense en cas de diplôme équivalent ou supérieur obtenu dans les CNSM.

La mention (Très bien, Bien ou Assez-bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle précédents (cf. Titre I - article 5).

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation à l'orgue est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du CNSMDP ;
- la validation à l'université des trois cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
 1. Introduction aux sciences humaines ;
 2. Evolution du langage - Analyse ;
 3. Questions spécifiques d'Histoire de la musique (à choisir – cf. brochure Licence http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_Licence_20112012_du_validee07092011.pdf).

L'étudiant peut suivre un ou deux cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée 2012-2013 en 1^{er} cycle supérieur

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1986).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [les 23 et 24 février 2012]

Admission :

- 1) exécution à l'orgue de deux pièces du répertoire : le premier ou le dernier mouvement d'une des six sonates en trio de JS. Bach, suivi d'une œuvre à choisir dans une liste affichée six semaines avant le concours ;
- 2) harmonisation à l'orgue d'un texte classique imposé ou d'une chanson populaire imposée, suivie d'une improvisation libre sur ce thème, durée maximale 5 minutes ;
- 3) improvisation libre de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique imposé.

Les épreuves n° 2 et n° 3 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 20 minutes.

Sont dispensés de l'épreuve n°1, les étudiants en classe d'orgue dans l'un des deux CNSM.

1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation au piano

Professeur

Jean-François ZYGEL

Horaires : vendredi : 16h00-20h00, salle 439 et samedi 10h00-20h00, salle 439 et 442

Durée des études - Crédits européens ECTS

3 ans maximum, à raison d'un cours hebdomadaire.
180 ECTS.

NB. : à l'issue du 1^{er} cycle supérieur, l'étudiant peut poursuivre ses études dans la même discipline en 2^e cycle supérieur (durée : 2 ans - 120 ECTS) sans concours d'entrée l'année scolaire suivant l'obtention, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle supérieur, du Diplôme de 1er cycle supérieur du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien.

Objectifs et contenu

Improvisation au piano.
Improvisation collective.
Improvisation en relation avec le cinéma muet, le théâtre, la danse, le cirque, l'électronique, etc...
Projets transversaux.
Participation à des séances publiques avec des invités.

Examen de contrôle - 1^{er} cycle supérieur

Examen de contrôle en fin de première année :

Contrôle facultatif à la demande du professeur composé de trois épreuves d'une durée totale d'environ 15 minutes. Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 15 minutes, sans piano.

Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves. Une contrainte de style ou de forme est imposée pour une autre de ces épreuves.

Examen de contrôle en fin de deuxième année :

Prestation composée de trois épreuves d'une durée totale d'environ 20 minutes. Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 20 minutes, sans piano.

Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves. Un élément littéraire est imposé pour une autre de ces épreuves. L'une des trois épreuves peut être une épreuve d'improvisation collective.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

Prestation composée de quatre épreuves d'une durée totale d'environ 30 minutes. Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 30 minutes, sans piano.

Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves. Un élément littéraire est imposé pour une autre de ces épreuves. L'une des quatre épreuves peut être une épreuve d'improvisation collective. La dernière épreuve consiste en l'accompagnement d'un film muet, d'un danseur, d'un circassien ou d'un acteur. L'une de ces quatre épreuves peut faire intervenir l'électronique.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation d'un support audiovisuel, celui-ci est communiqué trois jours avant l'épreuve.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation au piano est décerné à l'étudiant qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Récompenses

Examens de contrôle : mention Très Bien, Bien, Assez-Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation au clavier est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'improvisation au piano	146,5
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
• analyse-instrumentistes	8
• initiation à l'écriture B	8
• harmonisation au clavier	8
• langue vivante	2
• connaissance du contexte professionnel	3
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix :	4,5
NB. : il est fortement recommandé d'opter pour l'une des quatre options suivantes :	
• accompagnement chorégraphique	
• initiation à l'improvisation générative	
• initiation au jazz	
• initiation à l'improvisation modale/musique de l'Inde	

L'étudiant admis en classe d'improvisation au piano est automatiquement admis en analyse instrumentistes B. Toutefois, il a la possibilité de passer une épreuve d'exemption pour cet enseignement, ou d'obtenir une dispense en cas de diplôme équivalent ou supérieur obtenu dans les CNSM.

La mention (Très bien, Bien ou Assez-bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle précédents (cf. Titre I - article 5).

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation au piano est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du CNSMDP ;
- la validation à l'université des trois cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
 1. Introduction aux sciences humaines ;
 2. Evolution du langage - Analyse ;
 3. Questions spécifiques d'Histoire de la musique (à choisir – cf. brochure Licence http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_Licence_20112012_du_validee07092011.pdf).

L'étudiant peut suivre un ou deux cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée 2012-2013 en 1^{er} cycle supérieur

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1986).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [les 23 et 24 février 2012]

Admission :

- 1) un Prélude et une Fugue de Bach (extrait du « clavecin bien tempéré ») ;
- 2) un Prélude de Debussy ;
- 3) une harmonisation au piano d'un chant populaire imposé ;
- 4) deux courtes improvisations libres sur un élément unique imposé.

Sont dispensés de l'épreuve n°1 et de la n° 2, les élèves reçus en classe de piano, d'accompagnement 1^{er} et 2^e cycles, d'accompagnement vocal ou de direction de chant des CNSM.

Les épreuves n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 20 minutes.

2^e cycle supérieur (années 4 et 5) conférant le grade de MASTER

Professeurs

Thierry ESCAICH
Philippe LEFEBVRE
Jean-François ZYGEL

Durée des études

2 ans, à raison d'un cours par semaine.
120 ECTS.

NB : le 2^e cycle supérieur, d'une durée de deux ans, est accessible sans concours aux étudiants titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle supérieur.

Objectifs

Cette classe s'adresse aux pianistes et aux organistes, et a pour objectifs de :

- donner aux instrumentistes concernés une liberté de jeu, une capacité à l'invention et l'appréhension de styles extrêmement variés ;
- compléter par une pratique instrumentale créative les études des classes d'écriture, d'accompagnement, de direction d'orchestre et de composition.

Contenu

Etude et pratique des langages rythmiques, harmoniques et mélodiques les plus caractéristiques.

Etude des formes. Accompagnement à l'écran. Improvisation collective. Improvisation sur thèmes ou éléments donnés. Improvisation libre.

Récitals de 2^e cycle supérieur

Récital de 1^{ère} année : (sans notation)

Un récital, d'une durée de 30 minutes comportant :

- trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une de ces trois épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposé, à choisir entre deux.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant l'épreuve.

Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

L'étudiant peut choisir de passer l'une de ces trois épreuves au piano s'il s'est présenté à l'admission en tant qu'organiste, à l'orgue s'il s'est présenté à l'admission en tant que pianiste. L'épreuve d'accompagnement à l'écran étant au piano, l'étudiant organiste qui présente cette épreuve passe alors les deux autres épreuves à l'orgue.

Récital de 2^e année :

Un récital comportant :

- quatre épreuves d'une durée de 8 à 10 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 40 minutes, une de ces quatre épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposés, une autre étant une improvisation libre sur deux thèmes imposés.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant l'épreuve.

Dans ce cas, la mise en loge des trois autres épreuves est d'une durée de 30 minutes.

L'étudiant peut choisir de passer l'une de ces quatre épreuves au piano s'il s'est présenté à l'admission en tant qu'organiste, à l'orgue s'il s'est présenté à l'admission en tant que pianiste. L'épreuve d'accompagnement à l'écran étant au piano, l'organiste qui présente cette épreuve passe alors les trois autres épreuves à l'orgue.

Récompenses

Récitals : mention Très bien, Bien, Assez-bien ou radiation.

Le Prix d'Improvisation au clavier est décerné à l'étudiant qui a obtenu une récompense au récital de 2^e cycle supérieur.

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris
Département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur d'Improvisation au clavier conférant le grade de Master est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le prix d'improvisation à l'orgue ou au piano ;	80
- une récompense (diplôme de 1 ^{er} cycle ou de 2 ^e cycle supérieur, certificat ou attestation) dans deux disciplines parmi les suivantes :	8 + 8 : 16
• accompagnement chorégraphique	
• accompagnement au piano	
• direction de chœur grégorien	
• écriture 2 ^e cycle supérieur	
• harmonisation au clavier B	
• initiation à la basse continue	
• initiation à l'improvisation générative	
• initiation à l'improvisation modale/musique de l'Inde	
• initiation au jazz	
• musique de chambre	
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :	
• méthodologie de recherche	3
• travail d'étude personnel	9
• langue vivante	2
• aspects pratiques du métier	2
• initiation à la pédagogie	2
• mise en situation professionnelle	6

Concours d'entrée 2012-2013 en 2^e cycle supérieur

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1984).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Ce cycle est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans les disciplines suivantes : improvisation à l'orgue, improvisation au clavier, piano, orgue, accompagnement au piano, accompagnement vocal, accompagnement chorégraphique, direction de chant, direction de chœur, composition, écriture, direction d'orchestre.

N.B. : Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 31 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Présélection :

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ;
- un curriculum vitæ ;
- un projet d'études qui expose les motivations de la candidature.

Attention : ce projet d'étude entre dans les critères retenus par le jury interne pour la présélection du dossier.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [les 23 et 24 février 2012]

Admission :

Sur épreuve instrumentale et entretien en français, à huis clos :

Pour le piano :

- 1) exécution au piano de deux œuvres imposées, une œuvre à choisir dans la liste A et une œuvre à choisir dans la liste B ; affichage le 16 décembre 2011 ;
- 2) harmonisation au piano d'un thème de style romantique, suivi de deux variations ;
- 3) improvisation d'une durée de 5 à 8 minutes dans une forme et/ou un langage imposés à choisir entre deux ;
- 4) improvisation de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique.

Les étudiants reçus en classe de piano, d'accompagnement au piano, d'accompagnement vocal ou de direction de chant des CNSM sont dispensés de l'épreuve n° 1.

Les épreuves n° 2, n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes.

Pour l'orgue :

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris
Département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines

- 1) exécution à l'orgue de deux œuvres imposées, une œuvre à choisir dans la liste A et une œuvre à choisir dans la liste B ;
affichage le 16 décembre 2011 ;
- 2) harmonisation au clavier d'un choral, suivi de deux variations ;
- 3) improvisation d'une durée de 5 à 8 minutes dans une forme et/ou un langage imposés à choisir entre deux ;
- 4) improvisation de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique.

Les étudiants reçus en classe d'orgue-interprétation des CNSM sont dispensés de l'épreuve n° 1.
Les épreuves n° 2, n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes.

Pour les étudiants entrés avant 2010 et terminant leur scolarité dans l'ancien cursus DFS

Examens de contrôle

En fin de première année (et le cas échéant en fin de deuxième année)

- trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une de ces trois épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposé, à choisir entre deux.

L'étudiant peut choisir de passer l'une de ces quatre épreuves au piano s'il appartient à la section « improvisation à l'orgue », à l'orgue s'il appartient à la section « improvisation au piano ».

Examen final

Le récital du Prix se déroule de la façon suivante :

- quatre épreuves d'une durée d'environ dix minutes, précédées chacune d'une mise en loge sans instrument de 15 minutes, une au moins de ces quatre épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposés. Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant.

L'étudiant peut choisir de passer l'une de ces quatre épreuves au piano s'il appartient à la section « improvisation à l'orgue », à l'orgue s'il appartient à la section « improvisation au piano ».

Récompenses

Examens de contrôle : mention Très bien, Bien, Assez-bien ou radiation.

Examen final : Prix d'improvisation au piano ou Prix d'improvisation à l'orgue, mention Très bien, Bien ou Assez bien.

Le Diplôme de Formation Supérieure d'Improvisation est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- le prix d'improvisation à l'orgue ou au piano ;
- un certificat d'analyse-instrumentistes B ;
- un certificat d'initiation à l'écriture B ;
- une récompense (prix, certificat ou attestation) obtenues dans deux disciplines parmi les suivantes :
 - accompagnement chorégraphique ;
 - accompagnement au piano ;
 - aspects pratiques du métier de musicien ;
 - direction de chœur grégorien ;
 - écriture (formation supérieure) ;
 - harmonisation au clavier B ;
 - initiation à la basse continue ;
 - initiation à l'improvisation modale ;
 - initiation au jazz ;
 - musique de chambre.

L'étudiant admis en classe d'improvisation est automatiquement admis en classe d'initiation à l'écriture B ainsi qu'en analyse-instrumentistes B. Toutefois, il a la possibilité de passer une épreuve d'exemption pour ces deux enseignements, ou d'obtenir une dispense en cas de diplôme équivalent ou supérieur obtenu dans les CNSM.

Le Diplôme de Formation Supérieure (DFS) est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors du récital du prix, mais dont les résultats des examens de contrôle le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études. La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le diplôme est celle qui a été décernée par le jury à l'issue du récital du Prix, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle (cf. Titre I - article 5).